



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE - CONVOCATION (publication dans le Journal Officiel du 18 février 2015)

ALLE - Assemblée communale ordinaire, jeudi 26 février 2015, à 20h15, à la salle des fêtes (rte de Porrentruy 15) à Alle

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2014
2. Discuter et voter un crédit de construction de Fr. 316'000. — pour le remplacement des compteurs d'eau, donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt
3. Adopter les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2015, et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes qui y sont liées
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 3'600'000.--, sous réserve de diverses subventions, lié à la construction d'un restaurant scolaire au Collège Thurmann pour la mise en place de l'horaire continu à l'école secondaire, donner compétence au comité de l'assemblée des délégués de la Communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux
5. Divers

Paramètres budgétaires – compétence de l'assemblée		
	2015	2014
Quotité d'impôt	2.25	2.25
Taxe immobilière	1.30 ‰ VO	1.30 ‰ VO
Mensuration cadastrale	0.17 ‰ VO	0.17 ‰ VO
Taxe des chiens	Fr. 50.– par animal	Fr. 50.– par animal
Eau potable	Fr. 1.60/m ³ + TVA	Fr. 1.60/m ³ + TVA
Exploitation des installations intercommunales d'épuration	Fr. 1.10/m ³ + TVA	Fr. 1.10/m ³ + TVA

Paramètres budgétaires – compétence du conseil

		2015	2014
Taxe cimetièrè	Couple marié	Fr. 35. —	Fr. 35. —
	Personne seule	Fr. 25.—	Fr. 25.—
Location annuelle du compteur d'eau		Fr. 30. —	Fr. 20. —
Déchets ménagers par ménage	1 personne	Fr. 130.—	Fr. 130. —
	2 personnes	Fr. 150.—	Fr. 150. —
	3 personnes	Fr. 170.—	Fr. 170. —
	4 personnes	Fr. 190.—	Fr. 190. —
	5 pers. et plus	Fr. 210.—	Fr. 210. —

SERVICE DES EAUX

La Commune d'Alle pour son service des eaux, recherche un-e AUXILIAIRE pour suppléer l'équipe actuelle.

L'activité consiste à suppléer le responsable du services des eaux dans le traitement et l'approvisionnement des installations de l'eau potable. Serait également inclus le relevé annuel des compteurs d'eau.

Idéalement, la personne choisie doit avoir un bon contact relationnel, de la disponibilité en journée lors d'interventions particulières (fuite d'eau). Des compétences dans le domaine informatique et du milieu sanitaire seraient un atout. Les personnes intéressées sont invitées à contacter M. Romain Gurba Conseil Communal (078/853.21.82).

REGISTRE COMMUNAL DES CHIENS

Chaque année, l'administration communale doit remettre à jour le registre des chiens détenus sur le territoire communal au 1^{er} mai. La part communale due au canton est facturée sur la base de ce registre. Aussi et afin de communiquer un registre correct, les dispositions suivantes doivent être prises avant le **30 avril 2015** :

- tout nouveau propriétaire de chien(s) depuis le 01.05.2014 est invité à s'annoncer au secrétariat communal ;
- tout propriétaire actuel de chien est invité à annoncer tout changement au secrétariat communal (décès de l'animal, transfert de propriétaire, etc.).

FEU DES BRANDONS 2015

Afin de maintenir la tradition qui marque la fin de la saison hivernale, la Société de Développement et d'Embellissement d'Alle (SDEA) organisera la Fête des Brandons le

Samedi 28 février 2015

Nous vous proposons le programme suivant :

19h15 Rendez-vous Rue du 23 Juin, place de l'ancienne école, devant le cabinet médical Allaine

19h30 Cortège aux flambeaux

20h00 Rassemblement sur l'emplacement de l'ancienne halle des paysans jurassiens, Centre sportif

Embrasement du Bonhomme Hiver

Restauration à des prix populaires

- saucisses, cervelas – pain, pâtisseries
- boissons à disposition

Nous sollicitons la population pour la confection de « pieds-de-chèvre » beignet et autres biscuits. **Ils sont à déposer chez Mme Marie-Eve Petignat-Mamie, Rue du Milieu 3, jusqu'au 28 février 2015 à 16h00.**

Merci d'avance.

Pour le cortège, les enfants peuvent se costumer, se masquer, se grimer, et se munir de lampions. Il y aura possibilité de garer les voitures sur le parc du Centre sportif.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Société de Développement et d'Embellissement d'Alle

P. –S. En cas de mauvais temps, la manifestation est annulée.

VOTATION FÉDÉRALE DU 8 MARS 2015

Pour le scrutin précité, l'horaire d'ouverture du bureau de vote (rez-de-chaussée de la mairie, rue de l'Eglise 5) est le suivant :

- **samedi** **7 mars 2015, de 18 h 00 à 19 h 00**
- **dimanche** **8 mars 2015, de 10 h 00 à 12 h 00**

Vote par correspondance

L'électeur souhaitant voter par correspondance glisse le bulletin dans l'enveloppe de vote qu'il glisse ensuite dans l'enveloppe de transmission. L'enveloppe ne doit porter aucun signe distinctif.

L'électeur appose sa signature sur la carte d'électeur et y inscrit le numéro postal d'acheminement et le nom de la localité où siège l'administration communale. Il la glisse dans l'enveloppe de transmission et veille à ce que l'adresse apparaisse bien dans la fenêtre. Il ferme l'enveloppe, l'affranchit selon les tarifs postaux en vigueur et la poste.

L'électeur peut également glisser l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de l'administration communale, ou remettre l'enveloppe de transmission au guichet du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les cartes de légitimation doivent être signées, autant pour les votes envoyés par voie postale que pour ceux déposés dans la boîte aux lettres de la mairie ou au guichet du secrétariat communal.

L'enveloppe de vote par correspondance doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin, mais avant l'ouverture de ce dernier (dernier relevé de la case postale n° 59 et dernier délai pour glisser l'enveloppe dans la boîte aux lettres de la mairie : vendredi 6 mars 2015 à 16h00).

Votes sous enveloppe – Traitement

Le traitement, ouvert au public, des votes par correspondance aura lieu au local de vote le dimanche à 08h45.

Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard 48 heures avant l'ouverture du scrutin.

Nous remercions chacun-e de son attention.

CONSEIL COMMUNAL – ALLE